



Madame Marie Hélène Chavigny,
Directrice des ressources humaines du
groupe Carrefour
93 avenue de Paris
91300 Massy

**Objet : Demande d'ouverture de négociations salariales annuelles 2026 complémentaires –
Activation des clauses de revoyure et alerte sur la grille conventionnelle**

Madame la Directrice des ressources humaines,

À la suite de signature d'accords par la CFDT sur les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) pour l'année 2026, une revalorisation moyenne de 1,3 % (en 2 fois) a été appliquée sur les grilles salariales de différentes sociétés de notre groupe.

Lors de ces discussions, nous avons pu à notre demande y intégrer une clause de revoyure. Les derniers indicateurs de l'Insee pour le mois d'août 2026 démontrent que les conditions de son déclenchement sont aujourd'hui pleinement réunies, **l'inflation sur un an atteignant désormais +2,4 %, poussée par une hausse massive de l'énergie (+16,7 %), ou encore une augmentation des produits frais à +5,8% rendant peu accessible aux salariés le « Act for good » si cher à notre entreprise.**

Ce décrochage de 1,1 point par rapport à nos augmentations internes produit déjà des effets critiques sur notre structure salariale. Pour exemple, les niveaux IIA et IIIA de la société « Hypers SAS » ont été officiellement rattrapés par les minima de la branche (CCN 2216).

La CFDT a à plusieurs reprises alerté la direction sur ces problématiques de baisse de pouvoir d'achat. Ce fut le cas par courrier du 10 Mars sur une demande de soutien aux salariés concernant le carburant, ou encore par demandes d'activation de clauses de revoyure le 15 Mai (Hypers, Cora, Market...). **Tous ces courriers sont à ce jour restés sans réponse !**

Nous demandons donc, en urgence, à ce que **Carrefour assume sa responsabilité employeur et reconnaisse l'engagement de toutes ses équipes au quotidien, en prenant en compte cette période particulière et en ouvrant des négociations sur toutes ses sociétés, sur le pouvoir d'achat, dès ce mois de Septembre 2026.**

Dans l'attente d'une date de réunion, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le délégué syndical CFDT de groupe France

Erwanig Le roux